



Vers la couleur, 2016

Oeuvre 1 % de Julien Amouroux dit Le Gentil Garçon,
Collège Simone Veil, Crévin

**« Une œuvre 1 % dans mon collège :
1 pour 100, tous pour 1 ! »**

Lancement d'un **concours de photographies**, en lien avec un **projet pédagogique** à partir de la découverte des **œuvres 1 %** dans les établissements scolaires (collèges du réseau public), dans le cadre usuel du cours d'Arts plastiques au collège ou dans le cadre d'un projet interdisciplinaire (EPI, projet interdisciplinaire d'éducation artistique et culturelle).

Proposition initiée par l'inspection régionale académique arts plastiques, en lien avec la DAAC et la DRAC.

Le concours en résumé :

- ✓ Concours de photographies et projet pédagogique à partir de la découverte de l'œuvre 1 % dans l'établissement (collèges)
- ✓ Pour les niveaux C3/C4
- ✓ Pour les professeurs d'arts plastiques et leurs élèves, dans le cadre du cours et en lien avec les programmes ou dans le cadre d'un projet interdisciplinaire (EPI, projet interdisciplinaire d'EAC)
- ✓ Travail et projet **d'une classe ou deux classes au maximum** (photographies par groupes d'élèves)
- ✓ Les professeurs engagés veilleront à valoriser le projet et les productions des élèves dans l'établissement
- ✓ Contribution au 100 % EAC dans l'académie
- ✓ Lancement du concours R2022

Inscriptions :

Les enseignants d'arts plastiques des collèges du réseau public de l'académie peuvent s'inscrire au concours sur le site de la DAAC <https://daac.ac-rennes.fr/spip.php?article2305> en indiquant le nom du professeur, le niveau de la classe, le nom de l'établissement, la ville et le département.

Clôture d'inscription le 30 septembre 2022

Descriptif et objectifs :

Plus de 376 œuvres, dans le cadre du 1%, sont présentes dans les établissements scolaires bretons. Elles sont assez peu valorisées, parfois méconnues. L'objectif est ainsi de découvrir ou redécouvrir ces œuvres, et de valoriser les projets pédagogiques entrepris avec les élèves. Le concours de photographies est l'occasion de travailler plus spécifiquement la dimension du numérique inscrite dans les programmes et les compétences disciplinaires. **Le concours peut permettre la construction d'un projet pédagogique autour de l'œuvre 1% dans l'établissement scolaire** ; projet dans le cadre du cours et en lien avec les programmes d'Arts plastiques, ou dans le cadre d'un enseignement pratiques interdisciplinaire (EPI), ou d'un projet interdisciplinaire d'éducation artistique et culturelle (EAC).

Propositions de pistes pédagogiques :

- Réfléchir sur ce qu'est une œuvre in situ et sur les enjeux de sa réception par les spectateurs dans un espace public
- Mener une enquête sur l'œuvre et sur l'artiste, élargir la réflexion sur le statut d'un artiste, sur le projet et les choix d'un artiste en lien avec une commande
- Entreprendre un projet élargi sur le patrimoine territorial
- Entreprendre un projet élargi sur la sculpture monumentale et la commande publique, sur l'installation
- Entreprendre des correspondances entre les élèves sur une œuvre 1 % d'un autre établissement
- À partir de l'œuvre dans l'établissement, élargir l'exploration vers le patrimoine local (exploration dessinée, photographique...)
- Entreprendre un travail et une réflexion élargie sur la pratique photographique, en lien avec le regard porté sur une œuvre in situ

Proposition de 4 catégories pour le concours :

- ✓ **Catégorie « Trompe l'œil »** (contrainte : jouer sur le rapport d'échelle avec l'œuvre 1 pour %)
- ✓ **Catégorie « Photomontage »** (contrainte : l'œuvre 1 % doit être - tout ou partie - reconnaissable dans l'image, travail de photomontage numérique)
- ✓ **Catégorie « Mise en scène »** (contrainte : un groupe d'élèves se met en scène, gestes étudiés, chorégraphiés et faisant sens par rapport à l'œuvre 1 %, présence de tout ou partie de l'œuvre 1 %, dans la production photographique - Rendu possible en trois images au maximum pour « déplier » un mouvement éventuel)
- ✓ **Catégorie « Cadrage inédit »** (contrainte : choix d'un point de vue signifiant, par exemple un détail, de l'œuvre 1 %)

Prix et valorisation :

- Remise des prix (date à déterminer)
- Les projets et photos seront valorisés sur le site pédagogique académique disciplinaire (Bleu Cobalt) et sur le site de la DAAC
- Édition d'une brochure

Modalités d'envoi des productions :

Les photographies (en format JPEG obligatoire) et les textes d'accompagnement sont à renvoyer par le professeur via File Sender par Renater pour le 5 mai 2023 date butoir à ces deux adresses :
Inspection : Jumelais-David Gaëlle Gaëlle.Jumelais-David@ac-rennes.fr
DAAC : Orveau Chloe Chloe.Orveau@ac-rennes.fr

Textes d'accompagnement :

Les photographies seront systématiquement complétées d'un titre, d'un propos court et argumenté, expliquant les choix et les intentions, construit et écrit avec soin par les groupes d'élèves.

Le projet pédagogique entrepris et fait avec la classe sera explicité sur environ une demi-page maximum. L'œuvre 1% (titre, nom de l'artiste, date, collège) sera indiquée en début de page.

Recensement des œuvres et ressources :

Définition du 1 % artistique

Depuis 1951, « l'obligation de décoration des constructions publiques », communément appelée « 1 % artistique » impose à l'État et aux collectivités territoriales de consacrer un pour cent du coût de leurs constructions à la commande d'une œuvre d'un artiste vivant, spécialement conçue pour le bâtiment. Ce dispositif a été mis en place pour soutenir la création contemporaine et sensibiliser le public à l'art. Les œuvres doivent relever des arts plastiques : peinture, sculpture, photographie, design, création sonore ou paysagère...

Un recensement en cours existe (toujours à actualiser). La DRAC Bretagne a listé les œuvres de 1951 à 2005.

Page à consulter pour davantage d'informations

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Arts-plastiques/Art-dans-l-espace-public/Le-1-artistique2>

L'association DDAB documents d'artistes Bretagne réalise un fonds documentaire sur les artistes contemporains depuis 2005

<https://ddabretagne.org/fr/infos>

La plateforme de collaboration Atlas Museum inventorie et documente les œuvres d'art public (dont le 1%)

<http://atlasmuseum.org/>

À noter les journées du patrimoine auront lieu les 17 et 18 septembre 2022, sur le thème « Patrimoine Durable »

<https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr/>

Le numérique dans les compétences en Arts plastiques au collège :

Au cycle 3

Dans le domaine des arts, les élèves sont conduits à intégrer l'usage des outils informatiques de travail de l'image et de recherche d'information au service de la pratique plastique.

Dans le domaine de la pratique (expérimenter, produire, créer), l'élève doit pouvoir « choisir, organiser et mobiliser des gestes, des outils et des matériaux (dont les gestes liés aux outils numériques, et la matérialité paradoxale des productions numériques) en fonction des effets qu'ils produisent », « explorer divers domaines » dont le collage, la photographie et la vidéo sont explicitement nommés et font appel aujourd'hui aux outils numériques.

Au cycle 4

Expérimenter, produire, créer

Recourir à des outils numériques de captation et de réalisation à des fins de création artistique.

Explorer l'ensemble des champs de la pratique plastique et leurs hybridations, notamment avec les pratiques numériques.

Prendre en compte les conditions de la réception de sa production dès la démarche de création, en prêtant attention aux modalités de sa présentation, y compris numérique.

S'exprimer, analyser sa pratique, celle des pairs ; établir une relation avec celle des artistes, s'ouvrir à l'altérité

Porter un regard curieux et avisé sur son environnement artistique et culturel, proche et lointain, notamment sur la diversité des images fixes et animées.